

Charte de bonnes pratiques concernant les papiers soumis au Congrès de l'AFM

Les principes énoncés ci-dessous ont pour vocation de favoriser l'établissement de bonnes pratiques en matière de soumission au Congrès de l'AFM. Ils visent à assurer le sérieux, l'intégrité du processus et la qualité du congrès de même que l'équité du traitement des auteurs. Ils visent également à favoriser le respect du principe informel de réciprocité entre les auteurs et les lecteurs.

Propriété intellectuelle :

Les papiers soumis sont le fruit d'un travail original de la part des auteurs inscrits sur ces papiers.

Auteurs :

Les auteurs sont listés (sur le papier et dans l'application de soumission) soit par ordre alphabétique soit dans l'ordre de contribution au papier.

En cas d'auteurs multiples (deux ou plus), la soumission du papier suppose que l'auteur contact ait obtenu l'accord de l'ensemble de ses co-auteurs.

Il n'est pas possible de modifier la liste des auteurs après réception de la décision d'acceptation ou de refus de la part du comité scientifique.

Respect des normes:

Un format de soumission a été défini par l'AFM et fait l'objet d'une communication dans l'appel à papiers et sur le site du congrès. Une feuille de style est également disponible sur le site du congrès. Afin d'assurer l'homogénéité des communications et le respect de l'équité entre les auteurs, la soumission d'un papier suppose l'acceptation des normes de soumission. Le non respect de ces normes entrainera le refus du papier sans envoi aux lecteurs et ce, sans possibilité de recours.

De même, aucun papier ne sera accepté dans le processus après la date limite de soumission annoncée dans l'appel à communications.

Enfin, les auteurs s'engagent à effectuer les éventuelles modifications qui seraient demandées par le comité scientifique.

Principe de réciprocité entre auteurs et lecteurs :

Le principe de l'évaluation en aveugle a pour résultat que chaque papier soumis au congrès mobilise deux lecteurs. Afin que cela ne soit pas à « sens unique », il convient que les auteurs adhèrent au principe informel de réciprocité entre auteurs et lecteurs. Ainsi, sauf exception et cas particulier, tout auteur qui soumet un papier au congrès s'engage de fait à évaluer à son tour deux papiers dans l'hypothèse où il serait sollicité en tant que lecteur par le comité scientifique.

Evaluation et décision :

La liste des lecteurs est établie sur la base des enseignants-chercheurs francophones, titulaires d'un Doctorat et exerçant dans une institution académique (liste des lecteurs

disponible sur le site du congrès). Chaque papier est évalué en aveugle par deux lecteurs compétents¹ dans le domaine du papier sur un plan conceptuel et/ou méthodologique, non membres de l'institution des auteurs. Un papier ne peut être affecté à plus d'un lecteur junior². Dans ce cas, le deuxième lecteur est choisi parmi les lecteurs seniors³.

La décision d'acceptation est prise par le comité scientifique du congrès sur la base des évaluations des deux lecteurs. Aucune décision ne sera prise sur la base d'une seule évaluation ou sur la base d'une évaluation dont la qualité serait considérée comme insuffisante.

Chaque lecteur fournit des commentaires et donne une recommandation d'acceptation ou de refus du papier sur l'échelle :

Acceptation						Refus
fortement recommandée	+2	+1	0	-1	-2	fortement recommandé

Les décisions d'acceptation et de refus qui s'ensuivent sont prises de la façon suivante :

- en cas de recommandations d'acceptation convergentes de la part des lecteurs, le papier est accepté,
- en cas de recommandations de refus ou de non acceptation convergentes de la part des lecteurs, le papier est refusé,
- en cas de recommandations divergentes de la part des lecteurs, l'un recommandant l'acceptation, l'autre recommandant le refus, la décision sera soumise à l'arbitrage du comité scientifique AFM.

Le comité scientifique AFM d'arbitrage a été constitué au sein du Conseil d'Administration de l'AFM. Ce comité scientifique est appelé à arbitrer sur les évaluations non convergentes ou sur celles que les responsables scientifiques du congrès souhaitent lui soumettre. L'arbitrage se fait en aveugle, c'est à dire sur la base du papier (anonyme) et des évaluations (anonymes) des deux lecteurs. Les responsables scientifiques du congrès ne font pas partie du comité scientifique d'arbitrage AFM.

Plus précisément, les décisions seront prises comme suit :

Lecteur 1 Lecteur 2	-2 ou -1	0	+1 ou +2
-2 ou -1	Refus	Refus	Comité scientifique AFM d'arbitrage
0	Refus	Refus	Acceptation
+1 ou +2	Comité scientifique AFM d'arbitrage	Acceptation	Acceptation

¹ Une liste de 12 thématiques, regroupant 81 mots-clé, a été établie par l'AFM. Les auteurs choisissent 1 à 3 mots clés ou thématiques qu'ils estiment représentatifs de leur papier lors de la soumission. Les lecteurs choisissent 1 à 3 mots clés ou thématiques qu'ils estiment représentatifs de leurs domaines de compétence lors de la constitution de leur profil de lecteurs. La comparaison de ces mots-clés et thématiques consitue une aide pour le comité scientifique, en plus de sa propre lecture du papier et de sa propre connaissance des lecteurs, à affecter les papiers.

² Un lecteur junior est un enseignant chercheur évaluateur du congrès depuis 2 ans ou moins.

³ Un lecteur senior est un enseignant chercheur habitué des évaluations au congrès et également lecteur (permanent ou ad'hoc) pour *Recherche et Applications en Marketing* et/ou *Décisions Marketing*.

La soumission d'un papier au congrès suppose un engagement de la part des auteurs à accepter le processus scientifique du congrès et à respecter la décision du comité scientifique qu'elle soit favorable ou défavorable. Cette décision est sans appel.

Participation au congrès :

La soumission d'un papier suppose un engagement de la part de(s) auteur(s) à ce que celui-ci ou au moins l'un d'entre eux (en cas d'auteurs multiples) s'inscrive au congrès en tant que participant. A défaut, le papier est susceptible d'être retiré des Actes du Congrès.